

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2022**

Délibération 24022022-4

Date de convocation :

10 février 2022

Date d'affichage :

25 février 2022

Nombre

de conseillers en exercice 15

de présents 12

de votants 15

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à vingt-heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Étaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER
MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Eric ROLLET et Arnaud TISSIER

Absents représentés : Mme Emmanuelle HAHN pouvoir à Jérôme CHARDON, Delphine MUNOZ pouvoir à Marielle PHILIPPON, Gilles PROU pouvoir à Alain DE CUYPER

URBANISME**4. Approbation de la modification simplifiée du PLU**

Le Maire rappelle qu'afin de permettre l'accueil d'une exploitation viticole sur le terrain communal situé face au parking du stade, une **modification simplifiée du PLU** a été engagée pour :

- Autoriser les bâtiments agricoles et viticoles et zone UE et AUE
- Autoriser les toitures à une pente dans ces zones pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques et simplifier la récupération des eaux pluviales.

La note de présentation a été mise à disposition du public pendant un mois. Une seule consultation a été consignée.

Les personnes publiques associées (Département, Région et 3CVT) n'ont émis aucune observation particulière.

Par ailleurs, la commission Urbanisme réunie mardi 22 février n'a émis aucune remarque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la modification simplifiée du PLU

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Chantal ROYER**

